

Master 1 DROIT – Master 1 AES

Examens du 1^{er} semestre 2018/2019

Session 1

Création et transmission d'entreprise

Blum Brigitte

Répondre aux questions suivantes.

1. La société QONEX, prestataire en téléphonie d'entreprise (en redressement judiciaire), sera reprise par une Société coopérative et participative (Scop).
Qu'est-ce qu'une Scop (coopérative d'activité) ? Quels en sont ses avantages et ses inconvénients ?
2. A. DROIAES, Y. FELS, L. BOUR ont pris la décision de se lancer dans une aventure entrepreneuriale. Leur projet étant pratiquement finalisé, ils se posent la question de la forme juridique à adopter.
Recensez les différentes formes de sociétés ? Présentez les caractéristiques de la SAS ? Pensez-vous que le choix de la SAS soit judicieux ?

« Au 1^{er} janvier 2018, 25 % des chefs d'entreprise avaient plus de 55 ans et 8 000 sociétés seront cédées dans les prochaines années. Si rien n'est fait, c'est tout un savoir-faire qui va disparaître ».

3. Pourquoi évaluer l'entreprise à transmettre ? Quelles sont les différentes approches d'évaluation ?

4. Mr Octave détient 65 % de la Sarl Tarte, soumise à l'IS. Il avait acquis ses parts sociales en février 2010 pour 35 000 €. La société Tarte a été **créée il y a 9 ans** (2009) et son activité est commerciale. Mr Octave vend l'intégralité de ses parts sociales le 15 décembre 2018 pour 250 000 € (nota bene : le nouvel acquéreur a reçu l'agrément de tous les autres associés).

Autres renseignements :

- Monsieur Octave a perçu de son activité professionnelle 50 000 € en 2018,
- Madame Octave, son épouse, travaille dans une imprimerie en tant que graphiste. A ce titre, elle perçoit un salaire net imposable estimé à 28 000 € pour 2018,
- Monsieur et Madame Octave n'ont pas d'enfants à charge,
- Monsieur Octave a exercé une fonction de direction de manière continue au sein de la Sarl Tarte depuis 2010.

Monsieur Octave souhaite savoir comment sera imposée la plus-value réalisée sur la cession des titres Tarte.

Travail à faire

- Expliquez-lui les différents dispositifs d'imposition des plus-values de cessions de titres.
- Quels conseils pouvez-vous lui donner en fonction de sa situation familiale ?
- Calculez le revenu imposable du couple Octave en 2018
- Calculez l'impôt sur la plus-value dégagée de la cession des titres Tarte.
- Si Monsieur Octave partait à la retraite, pourrait-il bénéficier d'un abattement sur la plus-value dégagée ? Si oui, quel est le montant ?

Compte tenu que le barème 2019 n'est pas encore connu, vous pouvez utiliser celui de 2018.

Fraction de revenu net imposable	Taux marginal d'imposition (1)
Jusqu'à 9 807 €	0%
De 9 807 à 27 086 €	14%
De 27 086 à 72 617 €	30%
De 72 617 à 153 783 €	41%
Plus de 153 783 €	45%

Durée de l'épreuve : 1 heure

Document(s) autorisé(s) : aucun

Matériel autorisé : machine à calculer à fonctionnement autonome, sans aucun moyen de communication et sans touche Prg et/ou Win.